

# LE SITE IMMO-PARK.COM

**Categories:** [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

**Tag:** [Enquête](#)



Il est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/07/2024. Il propose d'investir dans des parkings équipés de bornes électriques. Nous avons déjà recensé plus de 150 sites frauduleux depuis 2019 ! Ce produit n'est JAMAIS VENDU PAR DES SOCIÉTÉS ! Nous publions ci-dessous la page centralisatrice de nos recherches. Il est à noter que nous avons trois sites frauduleux en 4 jours... Ce rayon du supermarché de l'arnaque se porte bien...

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/>

## Le site internet

Il a été créé le 04/04/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/immo-park.com>

## Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

## Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 26 01 18

Il s'inscrit dans une série intéressante :

immo-park.com	01 89 26 01 18
u-client.com	01 89 26 01 50
u-client.com	01 89 26 01 53
u-client.com	01 89 26 01 56
u-client.com	01 89 26 01 61
iberdrola-energie.com	01 89 26 01 68
boursorama-europe.com	01 89 26 01 68

### **Les faux noms**

Le site utilise :

- M. Julien ROSSINI

### **Les produits**

Il est proposé d'investir dans des places de parking. Vous trouverez ci-dessous la plaquette de présentation du site immo-park.com

[La-plaquette-de-presentation-du-site-immo-park.pdf](#)

Nous disposons de contrats qui sont identiques à ceux d'autres sites d'arnaques à ce placement.

### **Les règlements**

Le site utilise :

Un compte néerlandais ayant l'IBAN NL40 MODR 0004 3287 36

### **Les informations juridiques**

Il est usurpé le nom d'une vraie société. Elle est totalement étrangère à cette arnaque.

Le site immo-park.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 04/07/2024.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises-en-garde>

### **Conclusion**

## **Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?**

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

## **Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :**

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

### **ATTENTION !**

**Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie**

**ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.**

**Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.**

**Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>**

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

*Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.*

